

Mairie de Bacouel Sur Selle

✉ : 1, place du Général de Gaulle

☎ : 03.22.53.00.76

@ : mairie@bacouel-sur-selle.fr

Site : www.bacouel-sur-selle.fr

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h30

Mercredi de 9h - 12h

Changement d'adresse mail de la mairie :

mairie@bacouel-sur-selle.fr

Fermeture du secrétariat de Mairie

Du 24 juillet au 4 août

En cas d'urgence contacter
Monsieur le Maire

au 06 45 11 60 84

Horaires habituels d'ouverture de la bibliothèque

Vendredi de 17h à 19h

Le mot du maire

Nous voici déjà à mi-mandat. C'est le moment propice pour faire le bilan des actions réalisées et de présenter celles qui restent à effectuer. Vous trouverez les illustrations de ces réalisations dans les pages suivantes.

Dans un contexte difficile (Covid, Guerre en Ukraine, Crise du climat, Inflation, Crise sociale) nous nous sommes appuyés sur les compétences variées des conseiller(e)s pour mettre en œuvre les projets pour lesquels vous nous avez élus. Nous avons profité au maximum des aides du plan France Relance pour rénover la mairie et nous recherchons systématiquement les meilleurs financements pour chacun des projets entrepris. Ceci nous a permis de ne pas augmenter les taux d'imposition et d'avoir des résultats budgétaires en excédent ces 3 premières années.

Dans ce contexte, nous encourageons toutes les actions qui favorisent les échanges. Nous avons avec le CABS, repris le flambeau de l'Entraide Communale, nous avons modernisé la bibliothèque et encouragé l'ouverture d'un café associatif. Les nouveaux espaces jeux et les sentiers pédestres rénovés ou créés permettent à chacun de profiter du cadre exceptionnel de notre vallée. De nouvelles activités voient le jour (marche, pétanque, club de lutte contre l'illectronisme...) aux cotés des précédentes que nous soutenons.

Les animations proposées lors de la fête des voisins, de la fête nationale, de la réderie le jour de la fête du village, du repas des aînés, de la chasse aux œufs de Pâques rencontrent beaucoup de succès grâce à votre participation.

Nous nous attelons cette année à de gros travaux de sécurisation de la traversée du village. A terme, nous bénéficierons d'un village aménagé avec une meilleure mobilité pour tous en toute sécurité. Nous vous demandons aussi quelques petits efforts en matière d'entretien de vos arbres, de vos haies et de vos trottoirs.

Votre adhésion et votre participation individuelle à ce projet est indispensable pour un résultat au service de tous.

Je sais pouvoir compter sur vous toutes et tous pour votre participation à ces objectifs.

RAPPEL IMPORTANT :

- Fermeture totale des passages à niveau : rue de la coulée verte du 25 août au 15 septembre et au Hameau de la Gare du 28 août au 19 septembre



Avec l'agrandissement du local poubelles le tri des déchets pourra être réalisé de manière optimale



Les travaux du bâtiment Mairie/École se sont achevés par la pose de portes sur le pignon et la création d'un abri à vélo. Ces travaux d'envergure sur ce bâtiment, dans le cadre du Plan France Relance avec travaux subventionnés à 74% et participation de la CC2SO, concernaient :

Isolation complète du grenier, remplacement des fenêtres de toit, création et équipement d'une salle d'archives aux normes, création d'une grande salle de réunion. Ravalement et rejointoiment complet des 4 façades, remplacement de 4 portes extérieures par des portes isolantes, isolation du plafond du sous-sol et des cages d'escalier. Mise en peinture harmonieuse des locaux. L'ensemble de ces travaux permet de réaliser un gain énergétique de plus de 30% et a complètement fait disparaître les invasions récurrentes des salles de classe par les mouches et les guêpes. Nous avons profité de ces travaux pour moderniser l'installation informatique du secrétariat et de la bibliothèque.



Enfin, la pose du réseau de fibre optique est désormais terminée dans notre village et la commercialisation des branchements va débuter en fin d'année 2023 lorsque toutes les inter-connexions seront fonctionnelles.

Laissons parler les images ...



LES TRAVAUX DE SÉCURISATION CONTINUENT SUR NOTRE COMMUNE.

Après la sécurisation du passage piétons devant l'école et du carrefour de la rue de Vers, nous avons lancé les nouvelles phases des travaux :



Rue de Plachy :

Création d'un trottoir jusqu'à la chapelle afin de rejoindre un sentier pédestre menant au stade (Clos Henri Farcy) rue de la Gare d'une part et à la rue de l'Église d'autre part par un second sentier tracé dans le marais entre la route de Plachy et la rue de l'Église. Ceci permettra aux enfants de pouvoir se rendre au stade en toute sécurité et à tous les promeneurs de faire le tour du village, de rallier la Coulée Verte ou la forêt de Creuse sans emprunter de route. Un plateau surélevé sera installé.



Rue des 2 Ponts :

1) Prolongation du trottoir sécurisé de la rue du Château jusqu'à la rue de Conty pour sécuriser l'accès à l'arrêt de bus et aux commerces (Garage, Comptoirs de la Tour). Ceci permettra également de pouvoir se rendre aux Jardins de la Tour en toute sécurité.
2) Création d'un parking aux Jardins de la Tour avec accès par une passerelle donnant sur la rue de l'Église.



RD8 (Rue de Conty) :

Sécurisation des entrées et sorties de village par la création de demi-chicanes afin de réduire fortement la vitesse de traversée de notre village.

Rue de Vers, Grande rue et rue de la gare :



Des travaux seront réalisés aux carrefours de la rue de Vers avec les rues de la Garenne et de la Terrière.



Le stationnement dans la Grande Rue sera réorganisé.

Un plateau surélevé et des chicanes seront installés rue de la Gare.

L'ensemble de ces travaux seront terminés mi-juillet et permettront une circulation sécurisée pour tous (automobilistes, agriculteurs, cyclistes et piétons) à l'intérieur du village et une découverte en toute quiétude de notre environnement naturel si riche.

COMPTES 2022			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022			
	RECETTES		293 664,34 €
	DEPENSES		250 629,86 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		43 034,48 €
RESULTAT INVESTISSEMENT			
	RECETTES		146 086,75 €
	DEPENSES		146 748,95 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		-662,20 €
REPORT DE L'EXERCICE 2021			
	DEFICIT	EXCEDENT	
INVESTISSEMENT	12 366,77 €		
FONCTIONNEMENT		637 654,41 €	
RESULTAT CUMULE 2022			
	RECETTES		1 077 405,50 €
	DEPENSES		409 745,58 €
	EXCEDENT GLOBAL		667 659,92 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE A FIN 2022 <small>compte tenu des restes à réaliser</small>	(FOND DE RESERVE)		680 688,89 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT EAU			
	RECETTES		7 195,70 €
	DEPENSES		5 461,08 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		1 734,62 €
RESULTAT INVESTISSEMENT			
	RECETTES		4 986,00 €
	DEPENSES		0,00 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		4 986,00 €
REPORT DE L'EXERCICE 2021			
	DEFICIT	EXCEDENT	
INVESTISSEMENT		47 961,96 €	
FONCTIONNEMENT		186 091,42 €	
RESULTAT CUMULE 2022			
	RECETTES		246 235,08 €
	DEPENSES		5 461,08 €
	EXCEDENT GLOBAL		240 774,00 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE A FIN 2022	(FONDS DE RESERVE)		240 774,00 €

En conclusion, au 1er janvier 2023, la commune dispose d'un fonds de réserve global de 921 463 € (budget communal et eau cumulés). Bien évidemment elle n'a aucun emprunt en cours.

BUDGETS PRIMITIFS 2023 (votés en conseil Municipal en date du 13/04/2023)

La gestion de la section fonctionnement du budget primitif 2023 reste dans le prolongement des années précédentes.

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux des impôts locaux comme c'est le cas depuis maintenant de très nombreuses années.

Les dépenses restent gérées dans le meilleur intérêt pour tous et il en est de même pour le budget de l'eau. Le budget 2023 d'investissement va marquer une très forte rupture puisque nous lançons un vaste projet d'aménagement du village.

Il consiste prioritairement et principalement en des travaux de réduction de la vitesse des automobilistes et de sécurisation des trottoirs et des zones de déplacement. Il comporte aussi de nombreux aménagements divers dans le village et tout autour.

Travaux de sécurisation de la traversée du village :

- Pose de plusieurs plateaux surélevés à l'entrée du village rue de la gare et rue de Plachy ainsi que devant l'école.
- Busage du fossé et création d'un trottoir rue de Plachy afin de permettre aux enfants de l'école et aux habitants de gagner par la suite le clos Henri Farcy par un sentier pédestre
- Création d'écluses et un plateau surélevé pour créer une priorité de circulation rue de la gare
- Dédoublage des voies et création de 2 demi-chicanes en entrée de village sur la D8 en une direction de Vers et une en direction de Plachy
- Modification du carrefour d'entrée dans le village sur la RD8 face au garage et modification des carrefours rue de Vers afin d'obliger les conducteurs à réduire leur vitesse avec modification des arrêts stop rue de la Garenne et rue de la Terrière
- Création d'un stationnement d'un seul côté et création d'un trottoir dédié aux piétons de l'autre côté tout le long de la Grande rue.

L'ensemble de ces travaux a été évalué à la somme de 454 760 €.

Travaux d'aménagement global :

- Création d'un parking avec 2 places PMR (personnes à mobilité réduite, 2 bornes de recharge électrique) et une passerelle métallique piétonne à l'angle de la rue de l'Église et de la rue des 2 Ponts. Ce parking servira aux habitants de la rue de l'Église mais aussi aux personnes fréquentant l'aire de jeux ou stationnant pour faire le tour du village par les sentiers
- Création de sentiers pédestres reliant la rue de l'Église à la route de Plachy puis la rue de Plachy au Clos Henri Farcy
- Aménagement du clos Henri Farcy avec achat d'une table de ping-pong d'extérieur
- Pose de barrière de sécurité avec accroches pour des fleurs devant l'école
- Achats de nouveaux bancs de repos et réfection des anciens. Ils seront installés à différents endroits utiles du village dont le cimetière, les terrains de jeux...
- Travaux de rénovation du patrimoine local

L'ensemble de ces travaux a été évalué à la somme de 144 291 €.

Nous avons obtenu des accords de financement du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 180 000 €, de l'État à hauteur de 120 000 €, de la CC2SO à hauteur de 36 000 €.

Compte tenu du reversement par l'État d'une fraction importante de la TVA qui aura lieu en 2025, la commune supportera donc un coût final d'un peu moins de 200 000 €.

L'EAU :

L'eau est un bien commun indispensable à la vie et en ces périodes de raréfactions liées au réchauffement climatique, il est important de bien connaître les différents usages et les diverses réglementations en matière de gestion de l'eau afin d'éviter les conflits d'usage.

L'eau est caractérisée en plusieurs types :

- Eau potable
- Eau usée
- Eau de rivière
- Eau pluviale et de ruissellement
- Eau souterraine



Eau Potable :

Notre eau potable provient du forage situé sur la RD8 à la sortie du village. Nous en sommes copropriétaire avec Amiens Métropole qui en assure l'exploitation (pompage, chloration, surveillance biologique et chimique). La société Veolia, sur délégation de service public, assure l'entretien du réseau, la recherche de fuites éventuelles et la facturation entre autres. Cette délégation de service public arrive à expiration le 31 décembre 2023. Nous sommes actuellement en train d'écrire le futur contrat de 5 ans qui sera soumis aux différents candidats lors de l'appel d'offre. La CC2SO prendra la compétence eau potable en 2026 (dont le futur contrat).



Concernant la sobriété nécessaire, la commune met à votre disposition des kits d'économie d'eau qui consiste en des réducteurs ou limiteurs à visser directement sur vos robinets de cuisine, de lavabo ou de douche. Ils peuvent permettre une économie allant jusque 50%.

Ils sont mis à votre disposition gratuitement à la mairie dès maintenant !

Eau usée :

Ce sont les eaux que nous envoyons dans le réseau de tout à l'égout pour y être assainies à la station d'épuration route de Plachy avant leur renvoi dans le milieu naturel. Les eaux de pluie ne peuvent absolument pas être envoyées dans ce réseau. A partir du 1^{er} janvier 2024, la CC2SO prend la compétence « assainissement collectif ». Ceci concernera notre réseau et cette station d'épuration. La CC2SO reprendra les installations mais aussi les prêts en cours et assurera l'entretien et la facturation.

La facturation de ces eaux se fait sur la base de la consommation d'eau potable.

Eau de rivière :

Nous avons été interrogés sur la possibilité de prélever de l'eau dans la Selle.

Voici la réponse de Monsieur DESPREAUX, Chargé de mission police de l'eau - Inspecteur de l'environnement. **Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme**

« Les prélèvements en rivière ne peuvent être autorisés que par le bureau de la police de l'eau de la DDTM de la Somme à Amiens après dépôt d'une demande comportant :

- coordonnées du demandeur, justification du besoin de prélever
- localisation sur plan du point de prélèvement + références cadastrales des parcelles concernées,
- puissance de la pompe à exprimer en m³/h, - volume total annuel à prélever à exprimer en m³,
- vérifier si le prélèvement atteint et dépasse 2 % du débit du cours d'eau
- périodes de prélèvement

Sachant enfin, qu'en cas de prise d'arrêtés sécheresse, les prélèvements même autorisés en temps normal peuvent être limités voire interdits.

Les personnes désireuses de prélever en cours d'eau sont invitées à prendre contact avec le bureau de la police de l'eau. »

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

35, rue de la Vallée, 80000 Amiens - Tél : 03 64 57 24 70 - <https://www.somme.gouv.fr/>

Eau pluviale et de ruissellement :

Ces eaux correspondent à l'eau pluviale gérée (récupérée dans des cuves, infiltrée sur la parcelle ou gérée par des dispositifs dédiés comme les caniveaux, les avaloirs, les conduites...)

Cela concerne aussi les eaux de ruissellement qui ne sont pas gérées.

Afin que cette eau puisse retourner rapidement au milieu naturel et approvisionner les nappes, il est plus important de les infiltrer localement que de les envoyer dans la Selle.

C'est pourquoi notre PLUi recommande une infiltration sur les parcelles.

Toutes les constructions sont soumises à cette règle. Pour l'habitat ancien, il y a toujours la possibilité de les infiltrer dans les anciens dispositifs d'assainissement individuel désormais obsolètes.

Eau souterraine :

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits, forage ou simple prise d'eau) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Deux raisons essentielles justifient la déclaration des forages domestiques :

- La déclaration vise à faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. En effet, l'eau est un bien commun à protéger. Mal réalisés, les ouvrages de prélèvement, qui constituent l'accès à cette ressource, peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe phréatique. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière lors de leur conception et leur exploitation. ·
- L'usage d'une eau d'un ouvrage privé, par nature non potable, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés. C'est pourquoi, la déclaration permet de s'assurer qu'aucune pollution ne vient contaminer le réseau public de distribution d'eau potable.

Ce renforcement de la protection du milieu naturel répond à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique.

En outre, le recensement des puits et forages privés doit permettre aux services administratifs compétents, en cas de pollution de nappe susceptible de présenter un risque sanitaire pour la population, d'améliorer l'information des utilisateurs et notamment de leur communiquer les consignes à respecter (interdiction de consommation, le cas échéant.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS :

Nous vous rappelons que l'entretien des trottoirs est à la charge des propriétaires et des locataires (arrêté du 07/11/2023)

L'usage des produits phytosanitaires est interdit et le plus simple et le plus esthétique est de les engazonner et de semer des fleurs au pied des murs. L'employé communal est en charge lui des caniveaux.

PÉRIODES PROPICES A L'ÉLAGAGE DES ARBRES SELON LES ESPECES

Espèces	Essences	Mois les plus favorables	Période de Taille
ARBUSTES ARBRES D'ORNEMENT	À floraison hivernale ou printanière : camélia, sumac, etc.		Juste après la floraison
	À floraison estivale : Abelia, Ciste, Seringat, Hibiscus, etc.		Taille à la sortie de l'hiver
FEUILLUS	Hêtre, Aulne, Charme, Marronnier, Peuplier, Orme, Bouleau blanc, Chêne, Platane, etc.	Octobre à Décembre	Taille de formation en période végétative
			Taille d'entretien en période de montée de sève
FRUITIERS	Arbres à pépins : Poirier, Pommier, Oranger, Citronnier, etc.	Novembre à mars	Taille avant la montée de la sève Attention période variable en fonction des régions
	Arbres à noyaux : Cerisier, Abricotier, Prunier, Pêcher, Olivier, etc	Août à septembre	Taille effectuée après les récoltes
RESINEUX CONIFERES	Cèdre, Séquoia, Cyrès, Pin Douglas, Épicéa, Pin, Thuya, etc.	Octobre à décembre	Toute l'année sauf en période de montée de sève (à éviter)

Pour rappel, les branches des arbres ne doivent pas dépasser de votre propriété et déborder chez vos voisins et sur l'espace public. Nous vous demandons de veiller particulièrement à cela pour éviter les éventuelles chutes de branches en ces périodes où les tempêtes se font plus violentes.

Veillez également respecter les distances de plantation réglementaires lorsque vous repiquez un arbre : Si votre plantation dépasse 2 m à l'âge adulte, vous devez effectuer la plantation à au moins 2 m des limites de votre terrain, si elle n'excède pas 2 m à l'âge adulte, vous pouvez planter jusqu'à 50 cm des limites de votre terrain.

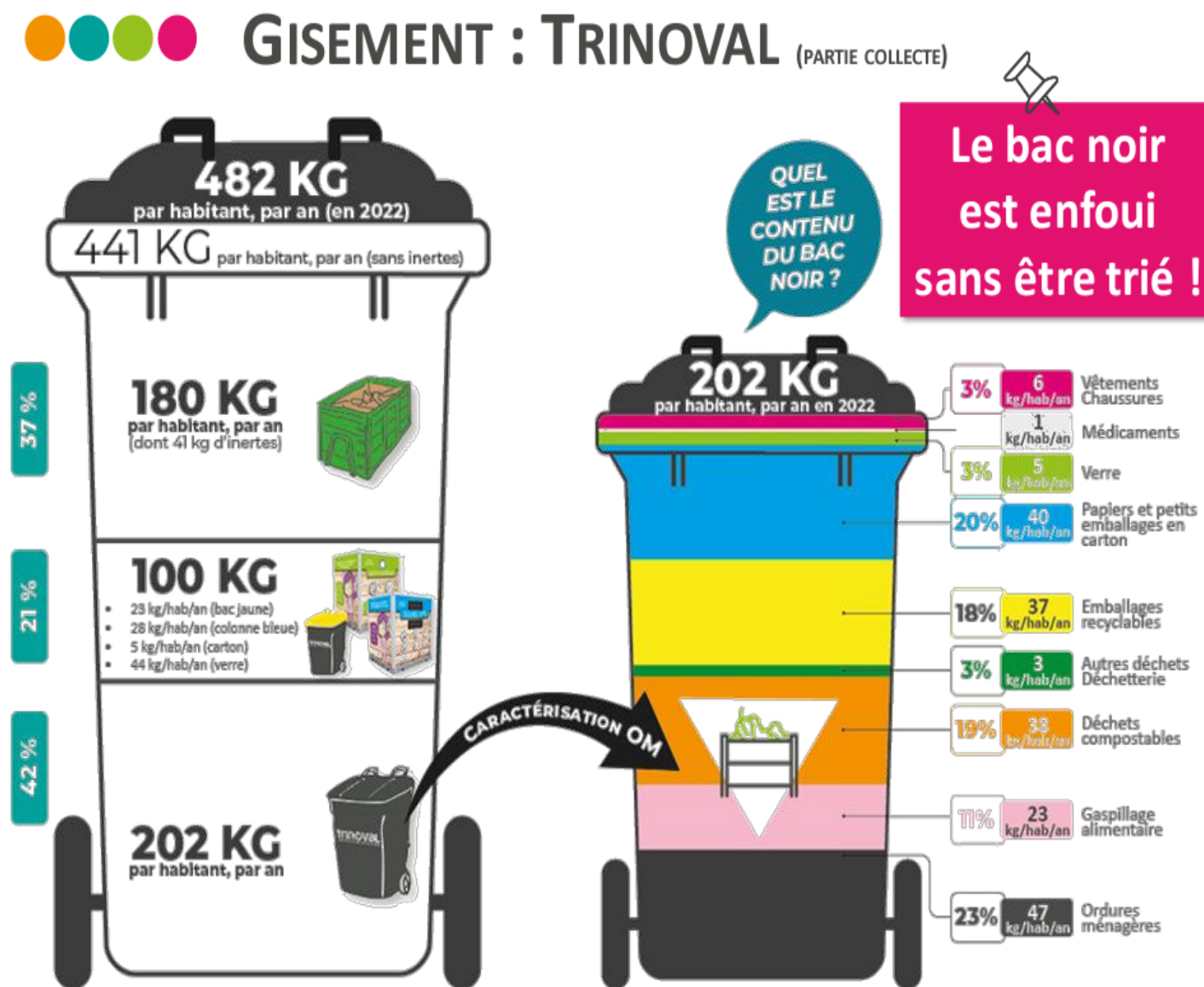
Taille des haies :

Pour rappel, la taille des haies est interdite de début mars au 31 juillet afin de permettre une nidification optimale des oiseaux.

Les déchets verts peuvent être compostés ou apportés en déchèterie. En aucun cas, ils ne doivent être brûlés.

TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS :

Trinoyal a fait une étude du contenu des bacs noirs afin d'évaluer la qualité du tri de nos déchets. Malgré la mise à disposition de containers jaunes individuels pour les plastiques, de colonnes collectives pour le verre et le carton et d'une déchèterie à proximité, beaucoup de déchets non triés se retrouvent en bacs noirs dont le contenu est directement enfoui et non valorisé. Comme la taxe d'enfouissement est en constante augmentation, si un effort important n'est pas réalisé, notre redevance d'enlèvement des ordures ménagères augmentera fortement dans les prochaines années.



Un habitant met en moyenne par an 202 kg de déchets dans le bac noir destiné aux seules ordures ménagères dont environ 150 kg qui devraient être mis dans d'autres bacs à votre disposition.

Ces 150 kg représentent :

6 kg de vêtements et chaussures qui peuvent être collectés en déchèterie

1 kg de médicaments qui doivent être ramenés en pharmacie

5 kg de verre qui doivent être mis dans la colonne à verre

40 kg de papier qui doivent être mis dans la colonne à papier

37 kg d'emballages recyclables à trier dans la poubelle jaune ou carton

3 kg de déchets verts à apporter en déchèterie

38 kg de déchets compostables chez soi

23 kg de gaspillage alimentaire

Si le tri était opéré correctement pour chacun de ces éléments, le bac noir ne devrait contenir que 47 kg par an et la taxe ne serait appliquée que sur ce poids et non sur un poids 4 fois supérieur.

A partir du 1^{er} janvier 2024, les lois Grenelle 2 de 2010, de Transition énergétique pour une croissance verte (LTECV 2015), Loi anti gaspillage pour une économie circulaire (AGEC 2020) nous obligent à trier les biodéchets.

Sur notre territoire, chaque habitant en produit en moyenne 61 kg par an ; l'objectif est de réduire à 39 Kg/An/Habitant.

Pour y parvenir, Trinoval propose le compostage individuel (25€ le composteur de 1000 litres et 20 € celui de 400 litres) et, après une période test auprès de 1000 foyers effectuera la collecte des bacs noirs tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines à partir du 1^{er} janvier 2024.

Comme vous le remarquez, les contraintes réglementaires sont très fortes et nous obligent à un gros effort dans le tri de l'ensemble de nos déchets. Moins nous en produisons, moins la taxe d'enlèvement augmentera.

La capacité maximale du centre d'enfouissement sera bientôt atteinte et seul un changement important de nos habitudes de tri permettra de maintenir ce service à un prix acceptable.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



L'Assemblée Générale du Comité d'Animation de Bacouel sur Selle s'est réunie le 5 mai 2023, pour procéder à l'élection du nouveau bureau et présenter l'ordre du jour. Les membres élus du bureau remercient toutes les personnes présentes et les nouveaux adhérents. Les membres du bureau sont : Secrétaire : Mathéo Lopes, le plus jeune de tous, élu à l'unanimité sous un tonnerre d'applaudissements, Président : Jean Pierre Laruelle - Vice-Présidente : Fabienne Stachursky, Vice-Président : Loïc Linqué - Trésorière : Anne Ogez-Chouquais –Trésorier Adjoint : Benoît Lefebvre - Secrétaire Adjoint : Ahmed Khanfar. Le Président remercie l'ancien bureau qui a participé à la passation des pouvoirs et à l'organisation de cette soirée ainsi que la mairie pour le prêt de la salle et de matériel.



A vos agendas

- ⇒ Animation et festivités de la fête nationale (13-14 juillet) en coopération avec la mairie
- ⇒ Fête locale et réderie 27 août 2023 en coopération avec la mairie
- ⇒ Randonnée pédestre animée par Christian, le calendrier est distribué dans les boites
- ⇒ Pétanque animée par Fabienne tous les mercredis à partir de 18 h 00 clos Henri Farcy
- ⇒ « Tiers lieu » (moment de partage entre habitants) à la salle des fêtes, le jeudi à partir de 15h00.
- ⇒ « *Donnez-moi le bras* » aide ponctuelle aux personnes âgées en lien avec le « tiers lieu »,

**CLUB des Supporters
De Christophe HERISSET**
Bacouel Sur Selle
03 22 53 01 76



La création du Club des supporters de Christophe Hérisset en 1998 à permis de faire découvrir le VTT dans la région. Enfant du village, il a tracé à chaque fois le parcours des randonnées afin de faire découvrir notre vallée.

Ces manifestations attirent toujours de nombreux participants.

Le Président J-P HERISSET

La ChristoBike

200 VTTistes participants le 11 juin dernier



La société communale de Chasse de Bacouel-Sur-Selle dans son statut associatif actuel, a été créée en 1963 sur la base d'un premier document datant de 1938.

Composée d'une dizaine de chasseurs selon les saisons, c'est une association de chasse à taille humaine, conviviale et qui base ses valeurs sur le respect.

Respect tout d'abord du territoire sur lequel nous pratiquons notre passion. Ce territoire s'étend sur près de 120 hectares autour de la commune dont 90% sont des propriétés privées. Nous tenons d'ailleurs à remercier vivement les propriétaires qui nous permettent l'exercice de cette passion sur leur outil de travail.

C'est également dans le respect de la préservation de la biodiversité que nous agissons en aménageant ce territoire pour favoriser le développement du gibier (campagne d'agraine, maintien des populations, prélèvements raisonnés...). Le résultat de ces actions nous a d'ailleurs permis de ne faire aucun lâcher de gibier d'élevage lors de la précédente saison, privilégiant ainsi le gibier naturel et sauvage. La régulation des prédateurs et nuisibles est aussi une des actions permettant de limiter la prolifération de certaines espèces qui entraînent des dégâts préjudiciables aux cultures : sangliers, corvidés et pigeons, notamment au moment des semis pour ces deux dernières espèces. Les dégâts sur l'ensemble du département de la Somme ont coûté plus de 600 000 € en indemnités supportées par la Fédération des Chasseurs en 2022. Nous allons d'ailleurs renforcer cet axe dès cette année en concertation avec les propriétaires concernés et les agents de développement de la Fédération Départementale (reprise du piégeage).

C'est enfin dans le respect des autres utilisateurs de la nature que s'inscrit notre association. Cela passe tout d'abord par le strict respect de la sécurité liée autour de la pratique de la chasse renforcée par la formation décennale obligatoire. Mais cela passe également par l'information de proximité que nous pouvons donner aux habitants, aux associations de la commune, désireux d'en savoir plus sur la pratique de cette passion.

Aussi, nous sommes heureux de vous annoncer la reprise de notre traditionnel **repas annuel qui se déroulera le 28 octobre 2023 à la salle des fêtes**. Cela peut être une bonne occasion pour vous de venir à la rencontre des chasseurs de Bacouel-Sur-Selle et de vous informer tout en partageant un moment de convivialité. Les places étant limitées, les inscriptions devront être préalables. Leur ouverture se fera tout début septembre.

Enfin, si des résidents de Bacouel-Sur-Selle, chasseurs ou futurs chasseurs, souhaitent s'informer sur la société ou intégrer celle-ci, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : chasse.bacouelsurselle@gmail.com ou au 06.15.06.68.41. Nous saurons les accueillir avec plaisir.

Bien chaleureusement.

Le Président Stéphane DUEZ

La Fario de Bacouel



L'association "La Fario de Bacouel" existe depuis 1996, elle compte actuellement une vingtaine de sociétaires du village et alentour de 6 à 80 ans qui se réunissent sur la Selle de la mi-mars à mi-septembre. Au printemps, nous organisons une journée de pêche entre sociétaires et leurs familles dans une ambiance conviviale.

Cette année nous allons organiser une soirée Couscous fin septembre.

Président : M. BETTIOL Patrick

Vice-Président : M. LAMBERT Eric

Secrétaire-Trésorier : M. HENIN Flavien

Une belle initiative à l'École de Bacouel Sur Selle

Découvrez la Grainothèque de la classe des CE1-CE2 de Mme Meriaux !



Nous sommes ravis de vous présenter notre initiative de partage de graines au sein de notre village. La Grainothèque est un projet mis en place par notre classe, où nous encourageons les citoyens à échanger des graines de fleurs, de fruits et de légumes. Elle est située devant la grille de l'école. Le principe est simple : chacun peut apporter des graines qu'il a en excès ou qu'il souhaite partager, et les déposer dans notre

Grainothèque. En retour, les habitants peuvent se servir librement et gratuitement parmi les variétés disponibles. C'est une manière conviviale et durable de promouvoir la biodiversité et de favoriser l'autonomie alimentaire. En offrant un accès facile aux graines, nous espérons stimuler l'intérêt pour le jardinage et encourager les habitants à cultiver leurs propres plantes. Nous sommes fiers de contribuer à la préservation de notre environnement et de favoriser une agriculture respectueuse de la nature. La Grainothèque est une initiative collective qui illustre notre engagement en faveur du développement durable. Nous vous invitons chaleureusement à rejoindre notre Grainothèque et à participer à cette belle aventure ! Ensemble, cultivons la biodiversité et partageons les richesses de notre terre. Merci de votre soutien et de votre intérêt pour notre projet. La classe des CE1-CE2 de Mme Meriaux !



Les 31 élèves de la commune scolarisés dans le RPI Vers/Bacouel ont été récompensés par la municipalité ce mardi 4 juillet. Livres et tickets loisirs (entrée bowling) ont été distribués autour d'un goûter avec les élèves, les parents, les professeurs d'école et les élus pour cette fin d'année scolaire. Nous leur avons souhaité de bonnes vacances estivales et une

bonne rentrée scolaire au collège en septembre pour les futurs 6 élèves.



ETAT CIVIL

Naissances

Jade LELEU le 6 mai 2023

Mariage

Justine DOUAY et Bastien GUÉANT le 27 mai 2023

Sabrina MESSIER et Geoffrey BLONDEL le 15 juin 2023

Décès

Marie-Françoise DEPOILLY 19 mars 2023

Les Jeux Intervillages – Une journée Magnifique

Après 28 ans d'absence les Jeux intervillages ont de nouveau eu lieu dimanche 11 juin dans un cadre magnifique à Nampty. Venu des communes de Bacouel Sur Selle, Fossemanant, Nampty, Plachy-Buyon et Prouzel une centaine de participants se sont affrontés autour de 10 jeux traditionnels ou totalement inédits. Grâce aux organisateurs et une centaine de bénévoles cette journée a été une véritable réussite sous le signe de la cohésion intervillage. L'équipe de notre commune, poussée par son élan de fraternité, est arrivée 3^{ème} au classement – félicitations aux participants et un grand bravo aux organisateurs et bénévoles sans qui cette journée n'aurait pas existé.

